



Monsieur le Président
Conseil Régional de Bretagne
283, avenue du Général Patton – CS 21 101
35711 RENNES Cedex 7

Rennes, le 16 juillet 2025

Objet : Avis du Collectif Bicyclette Bretagne (CBB) sur le volet "intermodalité vélo + car" du Plan vélo régional 2025-2027 - étape 2

Monsieur le Président,

Les associations membres du CBB tiennent tout d'abord à vous exprimer leur satisfaction pour l'adoption du Plan vélo régional 2025-2027 - étape 2 par les élus du Conseil régional de Bretagne.

Dans la continuité de notre partenariat sur le développement de l'emport des vélos dans les TER BreizhGo, complété par la réalisation de parkings à vélos en gares, nous souhaitons aujourd'hui aborder la question de l'intermodalité vélos + cars BreizhGo.

1. Emport des Vélos à bord des cars (action 3-2-3 du plan vélo)

Nous avons bien noté les contraintes qu'affichent certains opérateurs pour justifier l'absence de mise en place de dispositifs d'embarquement ou d'emport de vélos dans les cars.

Nous souhaitons souligner que des solutions efficaces ont déjà été mises en œuvre, depuis plusieurs années dans certains départements, dont ceux cités dans le document adopté par l'assemblée régionale.

Dans d'autres régions françaises (et pays de l'UE), de nouveaux dispositifs sont expérimentés avec succès : remorques, racks à vélos à l'intérieur ou à l'extérieur des cars, aménagements des soutes, etc. Illustration :

Nous souhaiterions donc que la Région affirme sa détermination et ses exigences dans ce domaine vis-à-vis des transporteurs, singulièrement à l'occasion des changements de matériels roulants et/ou du renouvellement de DSP.

La Région pourra utilement s'appuyer sur les dispositions de l'article 53 de la LOM, transposé à l'Art. L. 1272-6 du Code des transports, imposant que "À compter du 1er juillet 2021, les autocars neufs utilisés pour des services réguliers de transport public routier de personnes (...) sont équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés".

Une attention particulière devra être portée à la définition de nouveaux matériels roulants avec un cahier des charges intégrant un système de transport de vélos.

Grâce à son réseau et celui de la FUB, le Collectif Bicyclette Bretagne est disposé à contribuer à un travail d'audit et de veille technique sur ces questions.

Nota : La nécessité de transporter son vélo dans les cars est particulièrement prégnante pour les pratiquants du voyage à vélo en itinérance*, certains cas étant dimensionnants (VAE, vélos de grande longueur, remorques, sacoches, tricycles/PMR, personnes en incapacité physique de porter le vélo en hauteur).

* saison étendue des vacances de printemps aux vacances d'automne.

2. Équipements de stationnements vélo sécurisés aux points d'arrêts de cars BreizhGo (action 3-2-1 du plan vélo)

Nous nous réjouissons du financement à hauteur de 70% de ces équipements. Nous ne pouvons que soutenir cette orientation qui nous semble être une juste réponse au besoin de développement de l'intermodalité dans la plupart des communes bretonnes éloignées des gares ferroviaires et/ou routières ainsi qu'à l'objectif d'augmentation de la part modale vélo à horizon 2030, comme le soulignait, tout récemment, le CESER Bretagne. À l'instar de ce qui est préconisé pour les Stations ferroviaires, une attention particulière devra être portée, dans ces points d'arrêts, à la colocalisation « station + stationnement vélo sécurisé » et à la possibilité d'extension de ces équipements en fonction de l'augmentation de leur usage.

Nous suggérons, afin d'amorcer le mouvement, d'y ajouter une incitation à l'obtention d'un résultat à court-moyen terme (plan de communication ciblant les EPCI ruraux ; partenariat avec certains réseaux, par ex: Bruded ; mise en place d'expérimentations entièrement financées ; définition d'objectifs chiffrés ; soutien à la réalisation d'itinéraires de rabattement en site propre...ou le plus sécurisé possible).

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous restons à votre disposition pour échanger sur ces questions et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Les représentants du Collectif Bicyclette Bretagne

Éric BROUWER

Nicolas DENOS

Serge PHILIPPE

